

La communication des projets

**Carmen Perales, responsable de
communication et capitalisation**



Accepter un financement de l'UE implique s'engager à communiquer sur ce financement



Pourquoi ?

- Parce que les citoyens ont le droit de connaître à quoi sont destinés les fonds publics communautaires.
- Pour augmenter la visibilité de l'Union Européenne et les résultats obtenus des actions financées.
- Car cela impulse l'impact du projet et permet au programme Interreg Sudoe respecter ses objectifs de communication et de capitalisation.

Les projets doivent...



- Communiquer leurs opérations d'une forme simple, accessible à un large public.
- Indiquer dans toutes leurs actions la provenance des fonds utilisés (principalement via le logotype et la mention au fond FEDER).
- S'aligner aux objectifs et valeurs du [programme de coopération](#) et aux objectifs et valeurs de la [stratégie de communication](#) du programme Interreg Sudoe.



Mais comment dois-je communiquer sur mon projet ?

Les projets sont libres de créer leur stratégie et leurs activités de communication, mais il y a des conditions minimales que le programme va exiger. Ces conditions proviennent des différents règlements européens et des mesures que le programme a considérées indispensables pour une communication effective.

Au-delà de ces mesures minimales, nous encourageons les projets à ajouter toutes les actions de communication qu'ils considèrent opportunes. Toutes les actions supplémentaires de communication seront prises en considération dans l'évaluation et la notation de la seconde phase.

Mesure minimale 1: Groupe de tâches Communication



Le groupe de tâches de communication est un GT transversal qui est dans le formulaire de candidature de la seconde phase.

Il sera considéré comme « le plan de communication du projet »,

A été modifié pour ajouter de manière prédéterminé les activités minimales que le programme va exiger,

Dans l'application eSudoe vous devrez également inclure un responsable de communication, de l'organisme du partenariat qui est en charge de ce groupe de tâches.

Mesure minimale 2: logotype



Le logo du programme Interreg Sudoe doit être clairement visible dans toute action effectuée dans le cadre du projet. Ce logo a été harmonisé avec le logo commun d'Interreg et contient l'emblème de l'Union.

Pour créer un logo propre, les projets peuvent choisir d'intégrer leur image dans le logo du programme Interreg Sudoe (recommandé) ou bien créer un logo distinct et le joindre avec avec le logo du programme (non recommandé).

Les fichiers avec le logo habituel et adaptable aux projets seront disponibles prochainement sur la page web.



Version intégrée : deux options

Logotype du projet intégré



LOGO DEL PROYECTO

Nom du projet intégré



Proyecto

Version de coexistence



Logo
proyecto

Mesure minimale 3: site internet



Les projets devront créer un site internet qui doit durer toute la période du projet.

Une fois le projet terminé, ils doivent communiquer au Secrétariat Conjoint où les contenus du site seront hébergés jusqu'à 2023.

Le site devra être écrit dans une ou plusieurs des langues de l'Espace Sudoe.

Le site doit contenir :

- Toute l'information du projet mise à jour périodiquement.
- En particulier, mise à jour relative aux résultats.



Important – Ne pas oublier

Les normes relatives au logotype

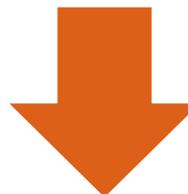
La mention au FEDER sur la page d'accueil

Autoridad de gestión Sudoe

Plaza del Príncipe, 4, 2ª planta. 39003 Santander. España

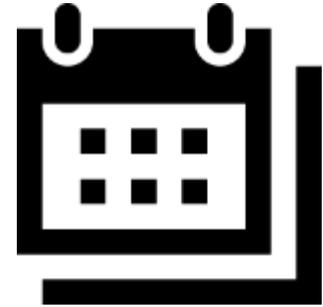
aug@interreg-sudoe.eu | T. (+34) 942 31 84 20 | F. (+34) 942 37 23 29

SÍGANOS EN LAS REDES    



El Programa Interreg Sudoe está cofinanciado por el Fondo Europeo de Desarrollo Regional (FEDER)

Mesure minimale 4: événement de diffusion des résultats



Quand ? Lors du dernier trimestre du projet,

Les organisateurs prêteront surtout attention à la participation de toutes les parties intéressées et des medias de communication.

Dans cet événement (et dans tout autre) vous devez placer le drapeau européen et respecter les normes relatives aux logos.



Mesure minimale 5 : Affiche A3

Règlement 1303/2013: "Pendant la mise en œuvre d'une opération, le bénéficiaire informe le public du soutien obtenu des Fonds en [...] apposant, pour les opérations ne relevant pas des points 4 et 5, au moins une affiche présentant des informations sur le projet (dimension minimale: A3), dont le soutien financier octroyé par l'Union, en **un lieu aisément visible par le public**, tel que l'entrée d'un bâtiment."



The poster features the Interreg Sudoe logo and the European Union flag in the top left. In the top right, there is a teal circular icon with a white building silhouette, accompanied by the text "Competitividad de las pymes". The word "Proyecto" is written in a large, bold, grey font in the center. Below it, the text "Proyecto cofinanciado por el Programa Interreg Sudoe a través del Fondo Europeo de Desarrollo Regional (FEDER)" is displayed in a smaller, grey font. At the bottom, the website addresses "www.proyecto.eu" and "www.interreg-sudoe.eu" are listed in teal.



Proyecto

Proyecto cofinanciado por el Programa Interreg
Sudoe a través del Fondo Europeo de Desarrollo
Regional (FEDER)

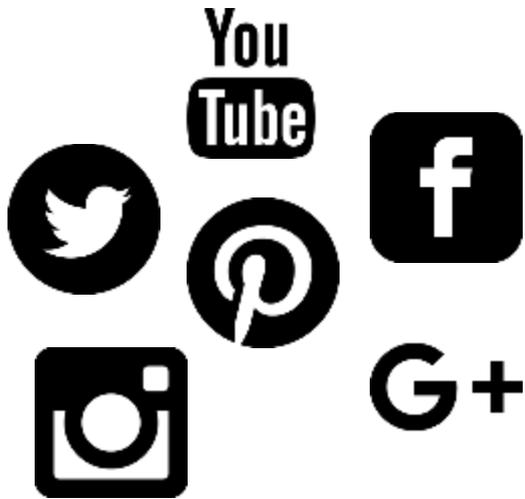
Mesure minimale 6: rapport de résultats



Les projets disposeront d'une fiche sur le site internet du programme, où toutes les données du projet seront disponibles. Les bénéficiaires doivent prêter attention à deux contenus de la fiche :

- **Le résumé du projet,**
- **Le résumé de résultats:** pendant l'exécution du projet, il est nécessaire d'envoyer périodiquement un rapport d'indicateurs. À ce moment nous vous demanderons également d'envoyer un bref résumé des résultats atteints par le projet jusqu'alors, de manière cumulative

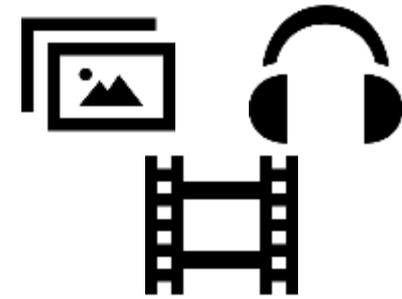
Autres activités de communication possibles...



Réseaux
sociaux...



Newsletters,
blogs...



Matériel visuel,
audio, vidéo...



Notes de presse, conférences de presse,
présentations...

Merci beaucoup!



carmen.perales@interreg-sudoe.eu